

Croisière déjeuners sur
la Saône et la Seille, le
samedi 26 juillet 2025.

Tarif : 80 € adh.

85 € non adh.

Enfant 4 à 12 ans : 66€

RDV au port de Pont-de
Vaux à 11h00 précises.



Naviguez à bord du
Bateau Restaurant
« Ville de Pont-de-
Vaux 2 ».

Sortie proposée par
l'ass. AU FIL DES ANS
71260 FLEURVILLE

Embarquement à 11 h15. Croisière de **6** heures sur le Canal de Pont-de-Vaux, la Saône et la Seille jusqu'à Cuisery, aller et retour. Passage des écluses de Pont-de-Vaux et de la Truchère. Visite guidée du site classé espace naturel sensible des Charmes à Sermoyer de 14 h 30 à 15 h 30.

Retour vers 17 h30. Toutes les croisières sont commentées. **Repas à bord**

Menu enfant : jus de fruit – suprême de volaille à la crème, gratin dauphinois – fondant au chocolat.

Menu adulte : Kir – **Entrée :** Terrine de brochet à la brunoise provençale, tapenade de poivrons confits.

Plat principal : Mijoté de veau à la crème sur ses tortellilis aux épinards (spécialité italienne).

Fromage blanc d'Étrez à la crème de Bresse.

Dessert : Bavaois au Cerdon, brisures de framboises, biscuits aux amandes, coulis de framboise.

Boisson : Café. 1 verre de Mâcon blanc AOP et 1 verre de Côtes-du-Rhône AOP.

Réservation et inscription auprès de l'association AU FIL DES ANS :

Suzette TALMOT CHAMP DU BIEF - 1 ROUTE DE LUGNY 71260 MONTBELLET.

Renseignements : 06 11 87 27 08 ou suzette.talmot@wanadoo.fr

Avant le 30 juin 2025, en fonction des places disponibles, maxi 45 places.

Bulletin d'inscription : Croisière déjeuners du dimanche 26 juillet 2025 AU FIL DES ANS

Participant 1 : NOM : Prénom :

Participant 2 : NOM : Prénom :

Participant 3 : NOM : Prénom :

Adresse :

CODE POSTAL : COMMUNE :

N° de téléphone : Adresse mail :

TARIF : 80 € si adhésion en cours, sinon 85 € (enfant 6 à 12€ : 66€)

L'adhésion est facultative. Elle est valable pour toutes les activités ou sorties de l'année scolaire 2024/2025.

Montant : 80 € ou 85 € Xparticipant(s) =€

66 € Xenfant(s) =€

A rajouter l'adhésion de 8 € X participant(s) = € (si pas payée avec autre activité)

TOTAL CHEQUE = €

à l'ordre **d'AU FIL DES ANS**. Ce chèque sera encaissé après la sortie.

(L'association s'engage à ne pas divulguer vos coordonnées).